



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 06 décembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **29**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Claude KLEIN, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Joël NIEDERLAENDER, Christian CLEMENT, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

Étaient représentés par leur suppléant(e) : **2**

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Eliane JACQUES, Durkut CAN représenté par Michel ROUCHON.

✓ Excusés : **15**

Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Luc JEHIN, Guy BORN, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Bernard CLAVE, Sylvain NEUGEBAUER, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Emmanuel THIRY, Ginette MAGRAS, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI.

✓ Excusés ayant donné procuration : **4**

Monsieur Cyrille FETIQUE a donné procuration à Dominique LIMBACH, Madame Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Madame Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, Monsieur Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT.

✓ Absents : **5**

Mesdames, Messieurs Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER.

11. FILIERES

OBJET : OPERATION COMPOST 2022

Le Comité Syndical,

EXPOSE qu'en décembre 2019, le Sydeme a délibéré sur une opération de cession gratuite du compost normé (NFU 44-051) de l'unité de méthanisation de Sarreguemines. Cette opération a été un succès. Elle a été reconduite en 2020 et 2021.

PROPOSE de reconduire cette action pour toute l'année 2022.

CONSIDERANT que les modalités de cession de compost à destination des intercommunalités membres et de leurs communes sont les suivantes :

- La fourniture du compost serait gratuite.
- Le transport du compost au départ des plates-formes de vente serait à la charge de l'intercommunalité ou de la commune.

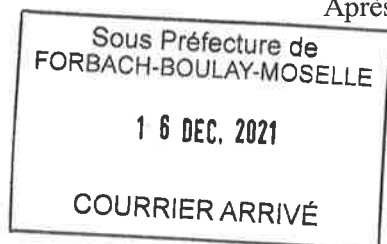
Au-delà d'une quantité supérieure à 10 tonnes/mois, soit l'équivalent d'une benne de déchèterie de 30 m³, l'enlèvement sera impérativement réalisé sur le site de Sarreguemines, chemin du Bruchwies, aux horaires d'ouverture.

CONSIDERANT que les conditions de vente aux particuliers et aux professionnels ainsi qu'aux collectivités hors territoire du Sydeme continuent de s'appliquer à raison de :

- 1 € TTC pour tout enlèvement inférieur à 100 kg,
- 10 € TTC par tonne pour tout enlèvement supérieur à 100 kg.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :



35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'autoriser la cession du compost normé de Sarreguemines dans les conditions précitées dans la limite des stocks disponibles et jusqu'au 31 décembre 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 06 décembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 16 DEC. 2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 16 DEC. 2021.....